

Image not found or type unknown



Responsabilite parent-enfant adulte

Par **bounty**, le **12/04/2008** à **17:58**

bonjour, rnje vis seule avec mon fils de 22 ans, je gagne le smic et lui ne travaille pas, j'ai reçu un courrier précisant que je devais payer pour lui ses dettes envers les assedic et sa facture d'hôpital psychiatrique sinon les huissiers viendraient chez moi. rnS'il ne vivait plus chez moi, devrais-je encore payer pour lui s'il avait d'autres dettes ou s'il faisait des "conneries" ? rnmerci